

# URBANISME ET AMÉNAGEMENT - La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine

## Les orientations générales d'aménagement

### Aires géographiques

- Périmètre de la DTA
- Délimitation de l'espace arrière littoral du Calvados
- Espaces stratégiques (détails disponibles dans le document d'étude DTA)

### Espaces à protéger

- Espaces naturels majeurs  
NB : certains espaces remarquables ne sont pas figurés à cette échelle
- Espaces naturels et paysagers significatifs
- Ceinture verte de l'agglomération Rouennaise

### Armature urbaine

- Grandes agglomérations (aires des pôles urbains de Caen, Rouen et Le Havre)
- Villes moyennes
- Autres pôles locaux
- Secteurs stratégiques de recomposition urbaines

### Les grands espaces de développement économique

- Principaux secteurs de développement d'activités industrielo-portuaires
- Secteur stratégiques d'activités fortes consommatrices d'espace (logistique, industrie)

### Les infrastructures de déplacement

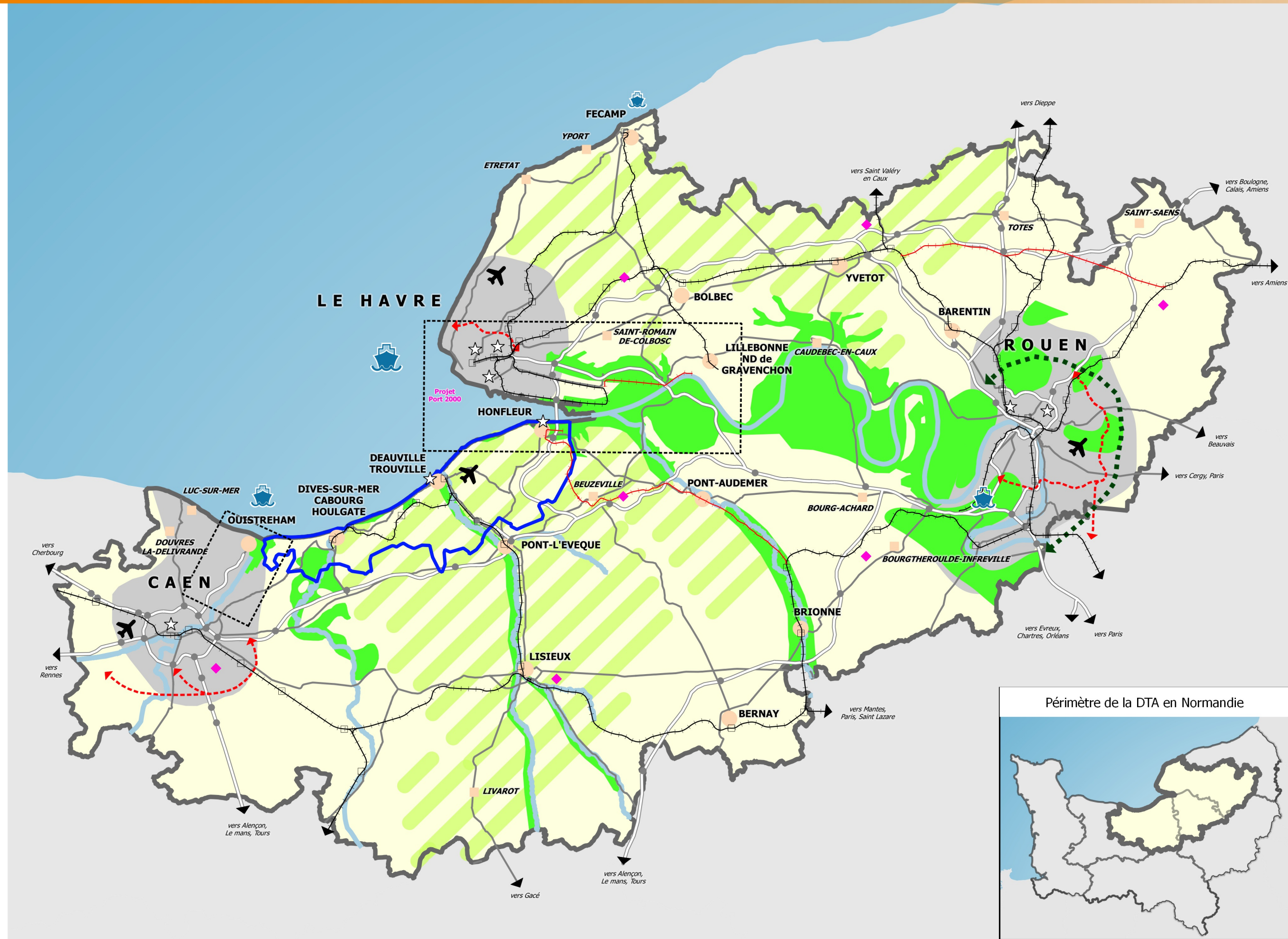
- Grandes liaisons routières (2x2 voies)
- Réseau routier principal
- Points d'échange
- Voies ferrées
- Voies ferrées à créer ou à renforcer
- Gares voyageurs
- Contournement d'agglomération
- Voies navigables (Seine, Orne)
- Ports
- Aéroports

Sources :  
IGN GeoFla 2013,  
IGN BDcarto 2008,  
Dossier DTA approuvé par décret du 10 juillet 2006  
Production:  
ATL706 - Le 06/05/2019  
DREAL-NORMANDIE

0 10 20 km



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE



Périmètre de la DTA en Normandie

